

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS (38142)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU arrêté le

Le Maire

PLU approuvé le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – Av. de la Clapière – 1. Res. de la croisée des chemins – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr - www.alpicite.fr



Atelier CHADO
1 rue BAYARD – 05000 GAP
Tel : 04.92.21.83.12
mail : atelierchado@orange.fr



Atelier Azimuts
Parc D'activité de Sisteron
17 allée des Genêts
04200 SISTERON
Tel : 04.92.64.94.26 / 06.83.71.53.97
mail : atelier.azimuts@orange.fr

SOMMAIRE

ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE D'HABITAT ET DE DEMOGRAPHIE.....	3
OBJECTIFS EN MATIERE DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN.....	4
ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE D'AMENAGEMENT, D'EQUIPEMENT ET D'URBANISME.....	5
ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL, ECONOMIQUE ET DE LOISIRS.....	6
ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE TRANSPORT, DE DEPLACEMENTS ET DE COMMUNICATIONS NUMERIQUES	7
ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE PRESERVATION DU PAYSAGE ET DU CADRE DE VIE.....	8
ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DE PRESERVATION ET REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES	9
CARTE DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS SUR LE SECTEUR DU VILLAGE ET DES HAMEAUX.....	10

ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE D'HABITAT ET DE DEMOGRAPHIE

Objectif 1 : Favoriser l'accueil d'une population permanente et dynamique

- Favoriser un développement démographique raisonné au regard des capacités communales, en poursuivant la dynamique démographique des douze dernières années, c'est-à-dire de l'ordre de 4 personnes / an, soit 1.5% de croissance par an. Ainsi à une échéance de 12 ans, l'objectif est d'accueillir environ **50 habitants supplémentaires sur la commune**.
- Favoriser l'accueil d'une population jeune permettant le renouvellement des ménages nécessaire au maintien des équipements publics et un brassage intergénérationnel ;

Objectif 2 : Mettre en œuvre une politique de l'habitat permettant à tous de se loger

- Répondre aux objectifs de croissance démographique et au desserrement de la population en créant une trentaine de logements d'ici une douzaine d'année, en incluant l'inévitable création ou transformation en résidences secondaires ;
- Initier une politique intercommunale d'accueil des personnes âgées en collaboration avec les communes du fond de vallée (Bourg d'Oisans et Allemont notamment)
- Lutter contre le phénomène de développement des logements vacants en intégrant une réhabilitation de ce parc dans les besoins en logements du territoire.

Objectif 3 : Promouvoir un habitat durable

- Inciter le développement de constructions dites durables et les systèmes d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables.
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments existants et à venir ;

OBJECTIFS EN MATIERE DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

Objectif 1 : Limiter la consommation d'espaces aux besoins communaux

- Permettre l'accueil d'une trentaine de nouveaux logements, soit une consommation maximale de 3 ha pour les constructions à usage mixte (équipements, activités, habitations...);
- Permettre le développement de l'hébergement touristique par la reconversion du site de l'ancien camping du Traversant ;

Objectif 2 : Combler en priorité les « dents creuses » dans le tissu urbain

- Urbaniser en priorité à l'intérieur des enveloppes urbanisées en lien avec les principaux équipements et services afin de conforter et dynamiser les centralités et limiter l'étalement urbain.
- Optimiser les règles d'urbanisme pour faciliter la construction ;
- Conforter la lisibilité des fronts bâtis et des silhouettes de bourgs en recréant du lien entre les extensions urbaines et les bourgs d'un côté, et la nature ou les espaces agricoles de l'autre.

Objectif 3 : Favoriser le renouvellement urbain

- Inciter à la rénovation urbaine et architecturale permettant ainsi de lutter contre le parc de logements vacants ;
- Permettre le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles remarquables en logement ou activités ;

ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE D'AMENAGEMENT, D'EQUIPEMENT ET D'URBANISME

Objectif 1 : Hiérarchiser l'aménagement du territoire communal

- Développer en priorité le secteur du village ;
- Limiter l'extension urbaine des hameaux et groupes d'habitations détachés de la tâche urbaine villageoise en comblant prioritairement les dents creuses présentes dans leur tissu ;
- Limiter l'extension des habitations isolées ;
- Favoriser si possible la réhabilitation / changement de destination des constructions existantes permettant ainsi de lutter contre l'augmentation du parc de logements vacants ;

Objectif 2 : Préserver et valoriser le patrimoine urbain et architectural

- Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales des centres anciens des hameaux et du village ;
- Protéger le patrimoine architectural remarquable de la commune (églises...) ;

Objectif 3 : Conforter les équipements et services communaux

- Pérenniser l'école communale ;
- Maintenir les équipements existants en les renforçant si nécessaire.

ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL, ECONOMIQUE ET DE LOISIRS

Objectif 1 : Valoriser et développer les activités de loisirs (escalade, ski, randonnée...) source d'activités économiques

- Implanter un site d'escalade à proximité du village ;
- Maintenir et pérenniser le domaine skiable ;
- Créer une liaison en remontée mécanique entre le site du Traversant et le domaine skiable des Deux-Alpes ;

Objectif 2 : Proposer une offre en hébergement touristique répondant aux objectifs de diversification 4 saisons de l'Oisans

- Augmenter de façon modérée la capacité d'accueil touristique de l'ordre de 500 à 600 lits sur le site de l'ancien camping du Traversant ;
- Diversifier l'offre en logements touristiques en favorisant le développement de chambres d'hôtes et de gîtes ;

Objectif 3 : Permettre l'installation de nouvelles activités économiques, commerciales et les services de proximité

- Favoriser l'installation d'activités économiques dans les bâtiments délaissés dans le tissu ancien (reconversion des bâtiments du Département suite à leur prochain départ) ;
- Permettre la mixité entre habitat et activités commerciales ou artisanales dans les bourgs, tout en limitant les nuisances pour les habitants.
- Permettre le changement de destination des vieux bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial vers de l'activité économique.
- Favoriser l'implantation de commerces dans le centre-village en appui à ceux existants ;
- Maintenir les services de proximité ;

Objectif 4 : Soutenir l'activité agricole

- Sanctuariser les espaces agricoles remarquables aux abords du village de toute forme d'urbanisation ;
- Préserver les prairies de fauches ;
- Favoriser la diversification de l'activité agricole et en permettant la création de points de vente locaux.

ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE TRANSPORT, DE DEPLACEMENTS ET DE COMMUNICATIONS NUMERIQUES

Objectif 1 : Favoriser les déplacements alternatifs

- Créer une liaison en remontée mécanique depuis le site du Traversant vers la station des Deux-Alpes ;
- S'inscrire dans les politiques départementales sur le renforcement des transports alternatifs ;
- Concentrer le développement de la population afin d'améliorer l'opportunité des transports en commun et faciliter les initiatives de covoiturage.

Objectif 2 : Développer les modes de déplacements doux

- Renforcer les liaisons piétonnes entre le village et l'école ;
- Valoriser et créer des interactions entre chemins de grandes randonnées et cheminements piétons afin de mettre en valeur les différents patrimoines de la commune.

Objectif 3 : Renforcer l'offre en stationnement sur le village et les hameaux ;

- Assurer un espace de stationnement à proximité du départ de la gare de liaison avec Les Deux-Alpes ;
- Veiller à assurer une offre de stationnement sur l'ensemble des hameaux en lien avec les développements projetés.

Objectif 4 : S'inscrire dans la politique départementale de développement de la fibre optique ;

Objectif 5 : Anticiper l'arrivée des réseaux de nouvelles générations

ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE PRESERVATION DU PAYSAGE ET DU CADRE DE VIE

Objectif 1 : Préserver les paysages qui contribuent à l'identité communale

- Préserver les grandes perspectives visuelles et notamment celles ouvrant sur des panoramas exceptionnels (comme à Puy le Haut ou à la Croix de Cassini) ainsi que la qualité de leur accueil.
- Préserver les grandes perspectives visuelles sur les éléments remarquables du paysage communal (église, hameaux...).

Objectif 2 : Protéger les haies paysagères du versant adret qui forme des coupures vertes entre les différents hameaux de la commune ;

Objectif 3 : Aménager qualitativement les zones urbanisées

- Améliorer la traversée du village et ses entrées de ville ;
- Recréer des lieux de vie qualitatifs dans le village et les hameaux.

Objectif 4 : Conforter la lisibilité du front bâti et de la silhouette villageoise ;

ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DE PRESERVATION ET REMISE EN ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Objectif 1 : Protéger les espaces naturels, grands réservoirs de biodiversité

- Préserver les milieux à haute valeur patrimoniale et des espèces végétales et animales associées ;
- Protéger les cours d'eau et leur cordon ripicole associé ;
- Assurer la protection des zones humides ;

Objectif 2 : Préserver les espaces agricoles à forte qualité agronomique

Objectif 3 : Préserver les massifs forestiers de l'urbanisation

- Protéger les forêts jouant un rôle de production et de protection contre les risques naturels ;
- Préserver les boisements d'intérêt ;

Objectif 4 : Protéger la ressource en eau

- Protéger et préserver les points de captage des eaux ;
- Pérenniser les périmètres de protection des points de captage ;
- Améliorer le rendement du réseau d'eau potable ;
- Assurer le traitement des eaux usées ;

Objectif 5 : Préserver les continuités écologiques majeures de la commune

- Préserver le maillage de haies bocagères du versant adret ;
- Maintenir les continuités écologiques entre le versant adret (Massif des Grandes Rousses) et le versant Ubac (Massif des écrins) ;

Objectif 6 : Protéger les populations des risques naturels

- Intégrer les risques naturels dans la conception du projet d'aménagement ;

CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS SUR LE SECTEUR DU VILLAGE ET DES HAMEAUX

